

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-506167

148951

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12907

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUSSLIKI

S.A.A.D

Date de naissance : 08/01/1987

Adresse : Quatre ALMAZ, Anba 2, RF 32
Casablanca

Tél. : 0666 123 145

Total des frais engagés : 534,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

1 SANAA EL MALLY

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

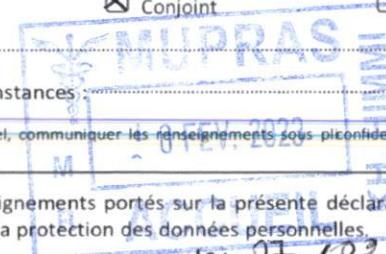
Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 07/02/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
				INP : <input type="text"/>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

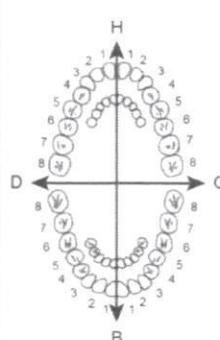
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODDF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H		H		COEFFICIENT DES TRAVAUX	
D		G		MONTANTS	
25533412 00000000	21433552 00000000				
		00000000 35533411	00000000 11433553		



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession



Docteur Laila ZOUAD

Gynécologue - Obstétricienne

Suivi de grossesse - Accouchement
Gynécologie - Maladies du sein
Stérilité du Couple - Echographie

Repose

Casablanca, le 07/05/2012

M^{me} SELHALY H. Sanaa.
1^{er} Bismontiel
123x2

1 mg x 30

a) A jin sanaa

88,80 D

D utrogestan 200

334,80 s cp 15 leki
am mille

Dr.zouad@gmail.com - البريد الكتروني : 05.22.86.42.44 - شارع أنوال، إقامة نسيمة - الطابق 1 رقم 12 - الدار البيضاء - الهاتف : 30 Bd. Anoual, Rés. Nassima - 1er étage, Porte 12 - Casablanca - E-mail : Dr.zouad@gmail.com - Tél. : 05 22 86 42 44

En cas d'urgence : 06 62 15 05 19 - المستعجلات :

UTROGESTAN 100mg Progesterone
UTROGESTAN 200mg Progesterone

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez toute autre question, si vous avez un doute, demandez des informations à votre médecin ou à votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela peut être nocif.



Ingédients :

Substance active: Fer micronisé et microencapsulé (Lipotier); agent de charge: amidon de maïs ; anti-agglomérant : stéarate de magnésium ; Lubrifiant : talc ; capsule végétale en HPMC (hypromellose).

Ingédients :

Substance active: Fer micronisé et microencapsulé (Lipotier); agent de charge: amidon de maïs ; anti-agglomérant : stéarate de magnésium ; Lubrifiant : talc ; capsule végétale en HPMC (hypromellose).

BIOMARTIAL

LIPOFER®
microcapsules



Fer micronisé et micro-encapsulé
Absorption maximale



LOT: 2205009
FAB: 05/2022
EXP: 05/2025
P.U.C: 123.00DH



Scannez moi

BIOMARTIAL

LIPOFER®
microcapsules

FORME ET PRÉSENTATION :

Gélule, Boîte de 30.

COMPOSITION (par gélule) :



BIOMARTIAL

LIPOFER®
microcapsules

Food supplement, is not a medicine.

30 Gélules



BIOMARTIAL

LIPOFER®
microcapsules

amidon de maïs ; anti-agglomérant : stéarate de magnésium ; Lubrifiant : talc ;
capsule végétale en HPMC (hypromellose).

PROPRIÉTÉS :

BIOMARTIAL est à base de Lipofer.

Le fer est un oligo-élément nécessaire à notre organisme.
il contribue notamment :

À la synthèse de l'hémoglobine qui assure le transport de l'oxygène,
Au fonctionnement normal du système immunitaire,
À réduire la fatigue.



LOT: 2205013
FAB: 05/2022
EXP: 05/2025
P.U.C: 123.00DH



Scannez moi

CIM - 10

برد الوصفات التي تم تطبيقها و التجهيزات الطبية المزودة
Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

تاریخ التنفيذ Date d'exécution	الثمن المفوتر Prix facturé	توقيع و طابع الصيدلي او سون التجهيزات الطبية Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fournisseurs des dispositifs médicaux
05/09/20	354,30 092094499	PHARMACEUTICALS SALES & SERVICES LTD - DUBAI UAE - 04-3125000 www.pharmaceuticalsales.ae

Actes de Biologie, Radiologie et Imagerie عمليات الاحياء، الاشعة و الصور

Actes Paramédicaux

[Ma Situation](#)[Remboursements](#)[Prises en charge](#)[Immatriculation](#)[Menu ▾](#)

En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

[Information](#)[PAYE](#)[NON PAYE 1](#)

ⓘ Uniquement les dossiers payés des derniers 6 mois sont affichés.

Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Paiement	Mode Paiement	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
- 2	-	02/02/2023	Virement	-	2 203,90	662,80	128,20	791,00
	78077722	19/12/2022	Payé en : 45 jours	EL MALYH SANAA	1 796,40	542,80	98,20	641,00
	78077757	19/12/2022	Payé en : 45 jours	EL MALYH SANAA	407,50	120,00	30,00	150,00
- 1	-	31/12/2022	Virement	-	534,80	163,47	48,63	212,10
	77254073	04/11/2022	Payé en : 57 jours	EL MALYH SANAA	534,80	163,47	48,63	212,10
■ 1	-	16/09/2022	Virement	-	3 140,45	2 406,02	0,00	2 406,02
■ 2	-	15/09/2022	Virement	-	3 713,40	2 093,17	627,93	2 721,10
■ 2	-	01/09/2022	Virement	-	1 645,20	947,63	363,27	1 310,90
■ 1	-	30/07/2022	Virement	-	550,00	340,00	85,00	425,00
■ -	-	-	-	-	-	-	-	-